

## Approche réglementaire et méthodologique selon les principes généraux de prévention (art. 4121-2 du Code du travail)

**DURÉE : 3 Jours (21H)**

**Prix : 1 710,00 € HT**



PRÉSENTIEL



FORMATION QUALIFIANTE



## Objectifs et compétences visés

Depuis 2011, l'employeur doit désigner un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise (art L.4644-1 du Code du travail) :

*"L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.*

*Le ou les salariés ainsi désignés par l'employeur bénéficient, à leur demande, d'une formation en matière de santé au travail [...]"*

Notre formation apporte à ces salariés "novices" les compétences clés pour exercer leur mission de façon pertinente et efficace :

- maîtriser le cadre réglementaire de la santé et sécurité au travail.

- utiliser des méthodes de travail permettant d'évaluer et de prévenir les risques affectant la santé et la sécurité des salariés.

## À qui s'adresse la formation ?

### Profils

Tout salarié désigné par l'employeur pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels dans l'entreprise (obligation issue de l'article L.4644-1 du Code du travail).

### Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire à cette formation.

## Contenu de la formation

### **Le cadre réglementaire : Code du travail et principes généraux**

- Les enjeux de la prévention des risques professionnels
- Architecture de la réglementation et 4ème partie du Code du travail
- Obligation de sécurité et de résultat de l'employeur
- Les principes de responsabilités civile et pénale
- La délégation de pouvoir
- Les principes généraux de prévention (article L4121-2 du code du travail)

### **Les acteurs en santé sécurité au travail**

- La fonction du référent sécurité: bonnes pratiques et implication
- Les autres acteurs internes et externes de la santé et sécurité dont le CSE et la CSSCT

### **La mise en œuvre des outils de prévention des risques professionnels :**

- L'analyse des risques et le document unique
- Les formations sécurité
- La communication en matière de santé et sécurité au travail
- Les incidents/presqu'accidents/accidents du travail/du trajet et les maladies professionnelles dont l'analyse de l'accident du travail via l'arbre des causes

### **Application : l'évaluation des risques professionnels et l'analyse d'un accident du travail par la méthode de l'arbre des causes**

### **La prévention des risques liés à l'intervention des entreprises extérieures:**

#### **Le plan de prévention**

- Réglementation
- Vocabulaire et terminologie
- Les différentes étapes de la démarche liée au plan de prévention
- Responsabilités et jurisprudence

#### **Le protocole de sécurité**

- Réglementation
- Définitions
- Contenu du protocole de sécurité

#### **Les travaux par point chaud**

- Le risque incendie
- La prise en compte de l'environnement
- Le permis de feu

### **Application : rédiger un plan de prévention, un protocole de sécurité, un permis de feu**

## **Modalités**

### **Modalités d'évaluation**

Cette formation donne lieu à un contrôle de connaissances sous la forme d'un QCM en fin de formation.

## Nos plus

Cette formation permettra d'approfondir les missions du référent santé sécurité au travail et de mettre en application les notions abordées.

## En bref

**21000**

stagiaires / an



Des infrastructures  
pédagogiques uniques

**+ de 500**

diplômés / an

**+ de 400**

intervenants



## Les prochaines sessions

Du 21/05/25 au 23/05/25

Toulouse

1 710,00 € HT

Du 23/09/25 au 25/09/25

Paris

1 710,00 € HT

## Besoin d'information sur votre prochaine formation ?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

**+33 (0)8 06 00 03 70**